Réf. Farde e-Assemblées : 2707949

N° OJ : **102**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2026

Objet : Accord de confidentialité et de transfert de données - SIBELGA.

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à mener différentes actions sur son territoire pour accélérer la transition énergétique ;

Vu les cadres réglementaires régionaux (CoBrACE…) et européens (PNEC, Fit for 55, REPowerEU…), qui reconnaissent le rôle actif des collectivités locales en matière de transition énergétique ;

Vu la volonté de l'Europe de voir se développer les PEDs (Positive Energy Districts), traduite notamment par l'orientation des financements qu'elle propose en la matière (EUI, DUT…) pour motiver les villes et régions dans la mise en œuvre des PEDs ;

Vu le financement et le mandat de l'Europe perçu par la Ville de Bruxelles afin de s'outiller en tant que commune pour jouer un rôle pour les communautés d'énergie via le projet européen EMPOWER ;

Vu l'Ordonnance Électricité du 19 juillet 2001 (article 7 – 7 ter) qui charge Sibelga notamment de la communication des données nécessaires aux pouvoirs publics, pour exécuter leurs tâches, missions et obligations ou faciliter le marché de l'électricité ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention entre la Ville de Bruxelles et Sibelga pour organiser la communication par Sibelga de données de consommation et de production d'énergie (données par nature confidentielles) vers la Ville de Bruxelles et pour encadrer l'utilisation de ces données par la Ville de Bruxelles dans le cadre de ses missions ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article unique : L'accord de confidentialité et de transfert de données entre la Ville de Bruxelles et Sibelga est adopté.

Annexes :

Accord de confidentialité et de transfert de données SIBELGA_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)